

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 69 (1997)

Heft: 2

Artikel: La famille, thème récurrent : tout le monde chante la famille, mais au-delà...

Autor: Curtat, Robert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FAMILLE, THÈME RÉCURRENT

TOUT LE MONDE CHANTE LA FAMILLE, MAIS AU-DELÀ...

L'idée a surgi naturellement: «Et si, relisant les archives des journaux, on observait comment l'idée de la famille a évolué dans l'opinion helvétique?» La réunion de rédaction qui a adopté cette idée était sans doute influencée par le décor du bureau qui l'accueillait. Un bureau tapissé par une centaine de classeurs fédéraux contenant plus de vingt-cinq ans d'actualité suisse. Et si peu de choses concrètes sur la famille...

La famille suisse serait-elle une invention fin de siècle? Pas tout à fait, mais peu s'en faut puisque ce concept, à peine évoqué dans l'entre-deux-guerres avec l'installation des toutes premières allocations familiales ou les premières questions de parlementaires, devra attendre jusqu'à 1945 pour entrer dans la Constitution sous l'article 34 quinquès. Cette année-là la Confédération se voit investie d'un double devoir: «tenir



compte des besoins de la famille» et «instaurer l'assurance-maternité». Un mandat impératif qui attend toujours son exécution

malgré la très progressive montée des femmes dans les hauts étages de la société d'abord, de la politique ensuite. L'idée, pourtant bien peu révolutionnaire, d'un régime d'allocations familiales généralisé, ne passera pas le cap des Chambres fédérales qui lui préfèrent – allez savoir pourquoi? – un système lié à l'activité lucrative des parents et non aux besoins de l'enfant. Caisses cantonales, caisses privées, entreprises, tout le monde ou presque peut collecter et répartir les allocations familiales en vertu de critères illisibles.

Le résultat n'est pas à la mesure des myriades de paroles échangées sur ce thème, des centaines de rapports, colloques, analyses.

SILENCE, ON DORT

La discussion qui accompagne en 1945 la reconnaissance «constitutionnelle» de



Pour le 50^e anniversaire de l'inscription, dans la Constitution helvétique, de l'obligation de constituer une assurance maternité, plusieurs groupements manifestaient sur la Place fédérale.



La famille, noyau central, pivot capital, etc. La reconnaissance matérielle du rôle des femmes c'est pour plus tard.

la famille s'éteint bien vite, laissant la place à trente années de silence. C'est seulement à l'automne 1978, que l'Office fédéral des assurances sociales rend publiques les conclusions d'une longue enquête – elle a duré cinq ans – sur la famille suisse. On y répète à l'envi que «la famille est la cellule de base de la société et de l'Etat» et on y aligne des constats. En quinze ans le nombre des couples sans enfants a pratiquement doublé et celui des familles de cinq enfants et plus a été divisé par dix. Signal d'alarme que le pouvoir politique n'entend pas. Là où il peut agir, c'est-à-dire en allégeant l'impôt des familles, en développant l'assurance sociale et les mesures en faveur du logement, rien de significatif, de «lisible» par le grand public, n'est fait.

Si Berne ne fait rien il arrive que des cantons agissent. Ainsi, dans l'été 1980 le Grand Conseil vaudois décide que l'imposition des couples dont les deux conjoints travaillent peut diminuer. La droite objecte que l'épouse qui reste au foyer «vaut» quelque chose et elle brandit «la valeur économique de la femme qui élève ses enfants». Autre canton attentif, Genève qui débat plus tard sur l'idée d'un revenu familial. C'est peu... La surprise apparaît au creux de l'année 1982, lorsque la commission fédérale pour les questions féminines indique une évolution forte: l'idée de s'occuper du foyer à mi-temps est admise par quatre Suisses sur dix en moyenne, avec des embellies du côté romand et de grosses réticences du côté de la Suisse alpine.

PAR GOURMANDISE

A la rentrée de cette même année 1982, le PDC livre un gros document sur la



famille, où le parti chrétien ne prend pas le risque d'innover. Pour lui, la famille c'est d'abord la femme au foyer! Dans la foulée apparaît une étude du Département fédéral de l'Intérieur. On en cite, par gourmandise, une phrase de préambule:

«Si on veut que la famille continue à remplir son rôle vital dans la société il va falloir quitter le stade des déclarations généreuses...»

VERBA VOLENT...

Vers la fin de cette décennie huitante, une nouvelle donnée apparaît: celle du coût de l'enfant. Un institut spécialisé de l'Université de Fribourg souligne cette évidence, études académiques à l'appui. Sans grands résultats. Dans le ménage helvétique 10% de la masse salariale est investi en prévision de la vieillesse, mais moins de 2% pour soutenir l'arrivée des enfants.

Quelques gesticulations plus tard on se retrouve en janvier 1994, hier. La revitalisation de l'économie est à l'ordre du jour, mais on ne la voit pas partout de la même façon. Là où l'UDC recom-

mande de «réapprendre à être économe» le PDC, réuni en congrès à Hergiswil, défend une nouvelle conception de la politique de la famille. En fait le catalogue des revendications sans cesse brandi par l'un des rares groupes politiques qui donne l'impression de s'occuper de la famille.

«Ces revendications sont loin d'être nouvelles, soulignent plusieurs délégués. Pourquoi n'a-t-on jamais rien réalisé même dans les cantons où le PDC domine?»

Pourquoi en effet, lors de cette année 1994 décrétée année de la famille – et même aujourd'hui! – ne pas apporter de réponses claires à des questions cent fois posées. On peut recenser une fois encore les différences cantonales en matière d'allocations familiales, d'allocations maternité (rarissimes), de politique fiscale à géométrie variable. Les spécialistes répètent que cette politique doit être dictée par le coût de l'enfant, que c'est une aberration d'attribuer des ressources en fonction des salaires des parents. Qui les écoute?

Robert Curtat